



## Déclaration préalable CTSD · FSU

Mardi 19 mai 2020



**Compiègne et nouveau cluster.** Hier matin des personnels de l'Éducation Nationale exerçant sur la commune de Compiègne ont appris qu'un nouveau « cluster » était identifié sur un centre d'hébergement de cette commune. Ce centre rassemble plus de 180 enfants qui pour beaucoup sont scolarisés. Enfants qui étaient revenus à l'école dès jeudi 14 mai. Comment comprendre que durant tout le week-end, absolument aucune information n'ait été donnée par l'administration aux personnels alors que les tests sur le centre ont débuté dès vendredi et ne sont toujours pas terminés ? Comment comprendre qu'aucune mesure préventive n'ait été mise en place ? Comment comprendre qu'un personnel Zil ait même été envoyé ce lundi matin pour accueillir les enfants alors que la situation était connue de l'administration ? Les écoles doivent être placées en quatorzaine pour les personnels et les élèves. La FSU soutiendra les personnels qui exercent leur droit de retrait.

**Retour progressif vers un retour massif ?** Nous ne notons pas de situation particulièrement compliquée depuis la reprise de l'école. Évidemment, les mêmes questions continuent de se poser : distanciation et impact sur la santé des enfants notamment en termes de risques psychoaffectifs. Le port du masque pour les personnels n'est pas aisé. Ces masques ne protègent pas les agent-es. Ils sont réalisés avec des lanières rendant difficile voire impossible leur retrait pour une réutilisation extérieure comme cela peut être proposé par le médecin conseiller technique. La FSU revendique des masques FFP2 avec des élastiques. L'Éducation Nationale nous répète que ces masques sont pour les soignant-es. Ce n'est pas vrai, bon nombre d'entreprises équipent aujourd'hui leur salarié-es de ce type de masque car il protège les personnels. La santé des personnels de l'Éducation Nationale comme celle de tous les travailleur-ses doit-être garantie Elle ne semble toutefois pas une priorité de notre ministre et de ce gouvernement depuis le début de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, le retour à l'école concerne très peu d'élèves et c'est pour cela que le protocole peut être mis en place, non sans peine pour les personnels et notamment en maternelle ; mais qu'en sera-t-il quand le chômage partiel s'arrêtera à la fin du mois de mai et que beaucoup de parents ne pourront plus garder leurs enfants à la maison ? Il faut s'attendre à ce que les demandes affluent. Cette tendance s'observe déjà sur certains secteurs du département. Avec des effectifs qui grimperont l'application du protocole sera tout simplement impossible notamment en matière de distanciation physique.

**AESH, personnels mobiles (RASED, Remplaçant-es), directeur-trices...** la FSU vous a déjà alerté de plusieurs problématiques. Nous nous interrogeons par exemple sur la mise en place, sur la circonscription de Senlis de l'obligation pour les personnels Rased de remplacer des PE sur les écoles. Nous vous demandons, à nouveau, d'intervenir sur cette circonscription. Les personnels Rased sont affectés sur des postes spécifiques et ont des compétences particulières. Ils ne sont pas remplaçant-es. Pour ce qui est de la nouvelle enquête quotidienne sur le déconfinement, nous souhaitons savoir quel est son objectif ? Pourquoi faut-il indiquer y le nombre d'enseignant-es présent-es ou exerçants en distanciel ? Peut-être n'est-il pas nécessaire de rappeler son existence de façon quotidienne et avec insistance auprès des directeur-trices ?

**Nous continuons de dénoncer les modalités de communication sur la circonscription de Senlis.** Pouvez-vous nous indiquer ce qui a été mis en place concernant la demande de l'IEEN de communiquer les noms et adresses des familles qui ne répondent pas aux sollicitations des enseignants pour que la gendarmerie se déplace à leur domicile. Aujourd'hui, les écoles de cette circonscription reçoivent une communication cadrante voire injonctive. L'IEEN propose aux enseignants de communiquer de véritables plans de séquences et de séances de nouvelles notions. Les parents de nos élèves ont-ils passé le CRPE durant les deux mois de confinement ? Nous ne le croyons pas. Si nous rencontrons une situation particulière, cela ne doit pas laisser la place à de telles dérives : évolution du registre d'appel, suivi individuel des apprentissages, communication aux collectivités de modalités d'organisation interne à l'école, etc. A nouveau et comme depuis maintenant plus de quatre années, nous vous alertons de la façon dont les « pilotage » est effectué sur cette circonscription.

**Pour ce qui est des collèges.** Nous nous interrogeons sur le nombre de réunions (des conseils de classe de 3<sup>ème</sup> entre le 25 et le 28 mai, des réunions plénières) organisées en présentiel sur plusieurs établissements du département par exemple sur le collège de Liancourt. Ces réunions sont imprudentes et ne se justifient pas. Nous souhaitons que vous y mettiez fin. Il en est de même sur le lycée Monnet où des réunions sont organisées depuis avril. Une réunion est par exemple organisée aujourd'hui, mardi 19 mai pour préparer la fin de l'année scolaire (préparation des emplois-du-temps, liste des classes, dépôt des livres par les élèves de terminal, renouvellement d'inscription...). Les CPE et personnels administratifs sont aussi régulièrement invités avec une certaine insistance à se rendre sur le lycée. Les AED quant à eux sont revenus depuis le 27 avril.

Pouvez-vous nous expliquer comment s'organisera la rentrée pour les collégiens de notre département quand, à ce jour, aucun masque n'a été distribué dans les collèges, notamment en éducation prioritaire ? Ces masques ont un coût pour les familles. Il sera donc nécessaire que les élèves en soient dotés, au moins 2 à 3 par jour si l'on veut, comme le dit le ministre : limiter les inégalités sociales et scolaires.

**À propos du dispositif « Sport, santé, culture civisme ».** M. Blanquer profite de la complexité de la situation pour instaurer la confusion entre le temps scolaire et le temps hors-scolaire, et tenter de faire de 2S2C (Sport, santé, culture, civisme) une alternative à l'organisation de l'Ecole actuelle.

Dans le protocole relatif au dispositif 2S2C publié le 8 mai 2020, il est écrit que l'objectif dans le champ sportif est « d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant une activité physique ».

Considère-t-on que les enseignant-es d'EPS dans les établissements scolaires du second degré ne sont pas suffisamment compétents pour accueillir les élèves et leur permettre de reprendre une activité physique dans le cadre des règles sanitaires applicables ? Ils ont su faire preuve pendant le confinement d'imagination afin de proposer aux élèves une pratique physique régulière.

De plus, dans le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives publié par le ministère des sports le 15 mai 2020, il est écrit que les équipements sportifs couverts ne rouvriront pas avant le 2 juin 2020, au moins sauf pour les sportifs de haut niveau, les sportifs professionnels et les scolaires accueillis dans le cadre du programme sport santé civisme et culture.

Le dispositif 2S2C est une véritable provocation qui fait bondir les enseignant-es d'EPS. La FSU les appellera à s'y opposer et à apporter la preuve qu'ils sauront être à la hauteur des enjeux de la réouverture des établissements scolaires.